



1. Ouverture de la séance et appel

M. le Président, Richard Aguet ouvre la séance à 19h16. Il demande aux Conseillers de bien vouloir éteindre leurs téléphones portables et il leur souhaite la bienvenue à ce dernier Conseil de l'année.

M. le Président annonce les excusés pour la séance de ce soir.

Mme la Secrétaire, Mireille Sanchez procède à l'appel : sur les 50 membres du Conseil Général, 40 sont présents, 9 excusés et 1 absent. Le quorum étant à 17, il est atteint. Dès lors, **M. le Président** ouvre la séance.

2. Approbation de l'ordre du jour

M. le Président demande si quelqu'un a une remarque à formuler concernant cet ordre du jour.

M. François Burnand demande à ce que soient inversés les points 6 et 7 c'est à dire que l'on parle d'abord du budget et ensuite du collègue.

M. le Président passe l'ordre du jour modifié au vote à mains levées. Il est accepté à la majorité, 7 abstentions et 6 refus.

3. Approbation du procès-verbal no 3/2019

M. le Président remercie **Mme Sanchez** pour la rédaction du procès-verbal et demande si quelqu'un a des remarques à formuler sur ce PV.

Le PV est soumis au vote à mains levées il est accepté à l'unanimité, 5 abstentions.

4. Correspondance éventuelle

M. le Président fait lecture du courrier reçu de la Municipalité qui signale que **M. Gérald Groux** a été assermenté officiellement devant les autorités communales en date du 20 août 2019. Dès lors, **M. Gérald Groux** est officiellement huissier de la Municipalité.

5. Assermentation

M. le Président appelle **Mme Christelle Liard** ainsi que **MM Gérald Groux, Francis Liard et Marcus Rothenbuehler**. Il demande à l'assemblée de se lever et procède à la lecture de l'article 4 du règlement du Conseil Général. **Mme Christelle Liard, MM Gérald Groux, Francis Liard et Marcus Rothenbuehler** prêtent serment et sont officiellement intégrés au Conseil Général de Féchy. Le nombre de Conseillers passe ainsi à 54 conseillers, le quorum est à 18.

6. Préavis 5/2019 relatif au budget 2020

M. le Président passe la parole à **M. Marc Morandi, Municipal**, qui demande si quelqu'un souhaite la lecture du préavis, ce n'est pas le cas, il en lit donc les conclusions.

M. le Président passe ensuite la parole à **M. Christian Heye** rapporteur de la COGEFIN qui recommande d'accepter le préavis tel que présenté.

M. le Président ouvre la discussion :

M. Albert Caillat aimerait savoir sur le poste no 320.31.34.0 si les plantations seront encore des chênes ou alors d'autres plantations.

M. Marc Morandi, Municipal, il s'agit de chênes

M. François Burnand, une question préalable, nous avons posé la question du rythme de remboursement sur les emprunts de bâtiments en regard de leur vitesse d'amortissement, nous



n'avons pas reçu de réponse de la Municipalité sur ce sujet important et il pense que c'est un préalable à la discussion pour l'acceptation du budget.

M. Marc Morandi, Municipal, concernant la question posée par M. Burnand, la première esquisse de réponse avait été donnée lors du dernier conseil concernant les amortissements. Pour la deuxième, l'esquisse de réponse a été préparée avec la Fiduciaire et comme aujourd'hui nous avons la chance de pouvoir amortir et avoir aussi un emprunt on préfère faire comme ceci actuellement mais la réponse ne va pas vous suffire et à moi non plus, donc nous avons décidé de travailler ce sujet avec la COGEFIN lors de la préparation des comptes pour le mois de juin 2020.

M. François Burnand : il faut le pardonner mais si il a demandé l'inversion des points de l'OJ ce n'est pas par hasard. Le budget présenté par rapport aux chiffres 2018 est illisible. Les chiffres sont faux. Il remercie la Municipalité de prendre note et peut-être envoyer une version corrigée des comptes pour avoir devant les yeux. Maintenant, concernant le détail des comptes, il y a un certain nombre de choses. Sur les impôts, la question est pourquoi l'impôt sur le revenu est en forte baisse et l'impôt sur la fortune en forte hausse ? une explication ?

M. Marc Morandi, Municipal, concernant la colonne des charges 2018 et produits 2018, le moins de la colonne des produits correspond quand même aux chiffres exacts. Concernant les impôts sur les revenus, comme c'était expliqué dans le préavis, on se fie d'après notre passé et celui-ci concerne les acomptes que l'on a envoyé. Concernant la fortune, en 2018 nous avons encaissé Frs 238'000.- On avait mis au budget 2019 Frs 600'000.- et on s'est calqués sur les produits 2018 pour mettre Frs 1'000'000.-, ceci est une prévision.

M. François Burnand la réponse n'est pas satisfaisante et on passe au point suivant sur les bâtiments. Nous avons un certain nombre de bâtiments qui sont détaillés. Les bâtiments sont bénéficiaires mais l'ancien collège qui est déficitaire car il y a des amortissements absurdes qui sont faits cette année. Il n'y a pas encore de loyers et amortit Frs 140'000.-. C'est une faute, On amorti pas un bâtiment tant que l'on n'a pas encaissé de loyer. Le collège de la Pra (est c'est là-dessus qu'il voulait que le Conseil Général soit rendu attentif avant de discuter de ce sujet) est également déficitaire. Il souhaite des explications sur les raisons pour lesquelles le Collège de la Pra est actuellement déficitaire.

M. Marc Morandi, Municipal, concernant la remarque sur l'amortissement, on ne peut que vous donner raison et cela a été un combat entre la boursière et votre Municipalité par rapport à la Fiduciaire. Ceci a étonné tout le monde y compris votre Municipalité et notre boursière. On s'est fait imposer cet amortissement alors que vous avez 100% raison. C'est d'ailleurs ce que vous allez retrouver dans le préavis car on s'est prémuni de ce genre de blague, on a stipulé à quel moment nous allions commencer les amortissements en partant du principe et comme vous l'avez indiqué qu'il n'y avait pas de rentrées et donc on ne voyait pas pourquoi il fallait déjà amortir. Cela fera partie de la discussion avec la COGEFIN. On n'exclut pas d'inviter également la Fiduciaire pour qu'elle nous explique les tenants et aboutissants de ceci.

Concernant le Collège de la Pra, il s'agit des amortissements que nous avons englobé par rapport à l'année dernière. Il s'agit d'entretien. Le collège n'est pas si déficitaire que ça étant donné que l'on a le compte fonds de rénovations donc cela s'équilibre.

M. Francis Liard, pour rebondir sur ce problème, pourquoi ne pas prendre sur le fond de rénovation si il y a des travaux à effectuer et ne pas les mettre dans le budget. Au niveau de l'amortissement, vous l'avez augmenté donc les comptes sont plus ou moins comme ils devraient être.

M. Pierre Pilloud, remercie M. Burnand pour sa perspicacité, il fera juste une remarque, par rapport à la page 9 du budget, on s'aperçoit que par rapport au collège on a toujours pensé que c'était profitable pour la Commune, Mais il y a une perte, alors quand on nous dit que les écoles rapportent de l'argent il se pose des questions.

M. Marc Morandi, Municipal, lorsque vous lisez les comptes, effectivement on se rend compte que l'on met une attribution à fonds de rénovations, M. Liard à raison si on extrait et on augmente notre charge pour mettre un fond de rénovations, il a raison c'est dans ce compte-là que l'on doit



prendre après pour pouvoir faire des rénovations. Mais dès le moment où l'on doit sortir de l'argent pour le fond de rénovations comme on a ces Frs 15'000.- et bien il faut bien qu'on les sortes de quelque-part pour faire la balance et cette pour cette raison que cela sort comme ça.

Mme Laurence Sachot, elle n'a pas le budget sous les yeux mais il y a les Frs 248'290.- de location de l'Assagie qui rentre dans le budget du collège. On parle du bâtiment mais il y a quelque part dans le budget cette somme qui compte comme rentrée pour cet établissement. En fait, la Commune de Féchy paie Frs 227'000.- pour nos enfants à l'Assagie et celle-ci nous rétribue la somme de Frs 250'000.- donc on peut dire que c'est la location de notre collège et ce point est important pour la suite des opérations.

M. Pierre Pilloud, il comprend tout à fait l'intervention de **Mme Sachot** et l'en remercie mais il ne comprend pas et l'on ne répond pas à la question du pourquoi de cette perte de Frs 70'000.- et pour le budget suivant de Frs 50'000.-.

M. Marc Morandi, Municipal, la somme de Frs 70'000.- c'est une attribution à fonds de rénovations, cet argent est chez nous. Il n'est pas en perte, il est attribué à ce fond. On le possède

M. François Burnand : si l'on veut rentrer dans une bataille de chiffres on peut : dans 356.31.41 entretien divers est à Frs 48'000.- en 2018, Frs 35'000.- en 2019 et passe à Frs 20'000.- en 2020 et vous voulez nous faire croire que la situation est sous contrôle ? Ce budget est bourré d'incohérences. La gestion de l'école a besoin d'être revue de manière systématique.

M. Marc Morandi, Municipal, sur les comptes en cours, état au 1^{er} octobre 2019, chiffres que vous ne possédez évidemment pas (351.3141.000, entretien divers) actuellement nous sommes à Frs 13'335.75 d'entretien.

M. le Président passe le préavis au vote à mains levées. Il est accepté à la majorité, 15 absentions et 4 refus.

7. Préavis 4/2019 relatif au crédit d'étude pour l'agrandissement du Collège de la Pra

M. le Président passe la parole à **M. Andreas Meyer, Syndic** qui lit le préavis au complet.

M. le Président passe la parole à **M. Frédéric Baumgartner**, rapporteur de la Commission ad hoc qui recommande de refuser le préavis tel que présenté et de faire une étude préalable sur la mobilité.

M. le Président passe ensuite la parole à **M. Tobias Meyer**, rapporteur de la COGEFIN qui recommande d'accepter le préavis tel que présenté

M. Andreas Meyer, Syndic, montre une image afin d'expliquer l'aspect de la mobilité qui est un élément apparemment extrêmement pointu dans ce projet, on parle de faire une étude préliminaire avant d'aller plus loin. On voit actuellement l'installation existante et les futures. On voit également le parking actuel ainsi que la « dépose minute » et dans le nouveau projet les bus circuleront dans un sens puis prendre le Ch. de l'Alliez pour déposer les enfants. On parle de 7 bus le matin et de 7 le soir.

M. le Président ouvre la discussion :

M. Francis Liard, a bien pris connaissance de l'avis de la commission ad hoc qui demande une étude sur la mobilité avant l'étude du projet. Ceci n'est pas réalisable. Tout doit être fait conjointement entre l'architecte et le Service de mobilité.

M. Pascal Bonnabry, la mobilité c'est probablement pointu un peu plus que le schéma qui nous est présenté. Les inquiétudes que nous avons dans la Commission étaient notamment liées au fait qu'on nous dit que les enfants doivent venir en bus et il s'agit de 300 enfants de 4 à 8 ans. Pour les plus petits, les parents vont amener leurs enfants à l'école. Nous n'avons pas discuté dans la Commission des 44 enfants en âge préscolaire donc de 0 à 4 ans qui vont aussi être acheminés



ici et la partie de parking nous paraît tout simplement ridicule par rapport au nombre de véhicules que l'on pourrait attendre. Il imagine que si il y a 300 élèves plus les 44 de 0 à 4 ans à 16h il y a 100 voitures qui attendent que leurs enfants sortent de classe. Son impression est que le parking de 25 places qui inclus les places pour les 20 professeurs et plus que dérisoire. L'inquiétude n'était pas seulement la circulation s'en est une mais aussi le stationnement des voitures dans cette zone et l'on ne voit pas où l'on mettrait autant de voitures dans cette zone.

M. Andreas Meyer, Syndic, en effet, cette installation n'est pas prévue pour un parking de voitures, on parle de dépose minute. C'est e que l'on trouve dans les aéroports le fameux Kiss and fly. Ou ride. Cela veut dire, les véhicules arrivent, déchargent les personnes et s'en vont. Le concept de cette mobilité autour de cette installation n'est pas de créer un parking pour 200 voitures ou plus. Il s'agira d'un mixte entre les bus et également les véhicules privés. Nous ne pouvons pas les éliminer il faut les mettre dans l'équation et c'est pour cela que cette étude va nous dire où faire cette transition entre les véhicules et les déplacements à pieds. Laissons cette étude se réaliser dans le contexte de ce préavis et le verdict de celle-ci nous dira si cela est satisfaisant ou non. Si l'on fait une étude avant il nous faudra 2 ans pour définir si c'est faisable ou non.

M. Pierre Pilloud, quelques remarques, il est inquiet du manque de perspicacité des membres de la COGEFIN par rapport à cette situation, il ne veut pas se prononcer non plus sur l'impact de la circulation du village, on se rend bien compte qu'avec 30 classes c'est une situation qui avec être évidemment extrêmement difficile. Ce qui l'intéresse également c'est l'impact financier pour la Commune de Féchy. Si l'on pense qu'il y a 15 millions de Francs qui vont être investis pour ce complexe, quand on pense qu'à l'heure actuelle à 2% il s'agit de Frs 300'000.- par année mais pour amortir cette somme il ne faut pas 30 ans comme c'est signalé mais 50 ans. Combien vont coûter tous ces locaux ? car celui existant est (pour lui) déficitaire alors avec une nouvelle structure ? Il serait aussi intéressant d'avoir une information sérieuse, il a fait une intervention au Conseil Général précédent sur l'éventuelle possibilité d'avoir une information sur les bâtiments construits et abandonnés de la GEMS à Etoy et nous avait été répondu par M. Philipona de l'Assagie que c'était trop cher. Il aimerait une étude comparable et savoir réellement combien ça coûte. Il pense que c'est facile de dire que c'est trop cher mais 15 millions de francs c'est aussi cher. Il dit que la Municipalité n'a pas répondu à cette question de savoir combien pourrait coûter ces bâtiments (achat ou location) qui sont sur la Commune d'Etoy (*vous pouvez branler la tête M. le Syndic*) mais une autre solution est en dessous de la gare d'Allaman où il y a des terrains qui sont en friches et constructibles pourquoi pas une éventuelle construction sur ces terrains.

M. Andreas Meyer, Syndic, quelques modifications, ce collège ne vas pas accueillir 500 élèves, la capacité maximale est de 320 personnes. Deuxièmement, la fonction de l'UAPE de 0 à 4 ans n'a pas encore totalement abouti. Il s'agit d'une spéculation que 100 voitures qui vont arriver en même temps pour venir chercher les enfants. Si il revient sur le site de la GEMS à Etoy, cette infrastructure appartient à des privés et qui ne veulent pas mettre à disposition ces bâtiments à des conditions intéressantes d'où l'échec de la GEMS vis à vis des propriétaires. Concernant le site d'Allaman, il s'agit d'un emplacement excentrique qui n'est pas une école. Les études qui ont été faite c'est soit on garde Féchy, Soit Féchy part à la casse. La variation faite par l'Assagie est celle d'une minimisation du nombre de constructions. Nous sommes un rouage dans un système. Nous devons être solidaire vis à vis des autres contribuants. Nous devons ménager les divers intérêts et prendre cette occasion de faire le saut en avant et de réaliser cette infrastructure afin de donner une perspective à nos enfants dans un environnement sécurisé, moderne et résistant au futur.

M. Marcus Rothenbuehler, invite tout le monde le matin à venir à Aubonne pour voir le trafic qui est engendré. C'est une nouveauté de vouloir regrouper les classes de 1P à 4P, oui les mamans vont amener leurs enfants. Il n'a pas envie de se retrouver avec un trafic comme à Aubonne et se dire après zut on n'y avait pas pensé. À Féchy-Dessus les routes ne sont pas faites pour autant de voiture. Les habitants de Montherod, Bougy-Villars ou des villages avoisinants ne peuvent pas tous passer par cette route. A Aubonne, ce n'est pas possible, donc on déplace une partie du problème à Féchy, ce n'est pas juste une zone, si vous prenez Féchy-Dessus ou la partie basse de la route d'Allaman on ne peut croiser donc imaginez avec un bus et une voiture. Ce problème de mobilité il n'est pas que local, c'est tout une partie du village qu'il faut revoir et ralentir pour une question de sécurité.



Mme Sylvie Bonnabry, M. le Syndic « dit » qu'il ne faut pas prendre en compte le préscolaire mais on va quand même l'étudier, donc il va falloir prévoir des places de parking pour le préscolaire ça lui paraît assez logique. Si l'on fait du préscolaire il faut étudier les places de parking pour les parents qui viendront plus tôt. Puis Monsieur le Syndic nous dit la dépose minute, elle veut bien croire que le matin les parents s'arrêtent et déposent minute mais le soir, les parents viennent avant donc les places ne suffiront pas. Les enfants sont petits, il faut les attacher, cela prend du temps. Lorsque nous avons construit le collège de Féchy, l'Assagie nous avait dit que c'était pour beaucoup d'années, qu'il n'y avait pas de soucis et pas de problèmes. Maintenant on nous dit que si vous refusez ce projet on ferme le site de Féchy. Peut-être que dans 20 ans on nous dira que le regroupement se fera ailleurs et on va se retrouver avec 3 infrastructures qui seront vides comme à Montherod et là, nous n'aurons personne pour les locaux.

M. Andreas Meyer, Syndic, l'exploitation de l'UAPE est temporellement différée par rapport à l'arrivée et au départ des élèves. Le matin, il y a un flux de trafic pour le collège et un flux pour l'UAPE. Ce trafic n'est pas simultané. Ces aspects sont à l'étude, mais comme décalé donc faisable.

M. Pierre Pilloud, informe **M. le Syndic** qu'il n'a pas répondu à sa question sur ce que coûte éventuellement la location ou l'achat des locaux de la GEMS à Etoy. Il trouve que les réflexions par rapport à la circulation sont pertinentes et il pense de faire attention avant de mettre la charrue avant les bœufs.

M. Andreas Meyer, Syndic, Les coûts de GEMS on ne les a pas. Les Coûts sont tellement élevés que l'Assagie ne rentre pas dans le processus.

M. Jean-Luc Kaesermann, une petite chose qui est claire est nette. Les bâtiments sur lequel cause **M. Pierre Pilloud**, sont en zone industrielle donc de toute les manières on ne pourra jamais des payer 1 m2 par rapport à l'utilité publique.

M. François Burnand, en tant que citoyen de Féchy, ce soir, j'ai l'impression d'être en partie manipulé et en partie pris dans un calendrier qui n'est pas bon. On est en train de précipiter les choses. Il a bien entendu ce que M. Francis Liard a dit toute à l'heure. Il conteste l'idée qu'il faille investir pour Frs 1'400'000.- d'étude pour une étude pour faire Frs 35'000.- d'étude sur la mobilité, la remarque n'est pas cohérente et pas consistante. S'il faut accorder un petit budget à l'architecte pour qu'il participe à cette analyse sur le trafic et bien tout-à-fait d'accord et on peut accorder les honoraires supplémentaires pour ceci. Il s'agit d'une étude beaucoup plus globale que le petit bout de la languette de la dépose minute ! Nous sommes un village vigneron avec des désertes qui sont déjà très problématiques. Il pense qu'effectivement, voter aujourd'hui un budget de Frs 1'400'000.- est totalement aberrant. Il faut prendre le temps, méthodiquement de dire on commence par une étude sur la mobilité avec les accès qui vont avec et dans un deuxième temps et durant ce temps-là que le Municipal des finances (*il ne m'écoute pas parce qu'il bavarde*) nous donner des précisions sur un plan à 5 ans voire même 10 ans de l'école actuelle pour que l'on sache où l'on va nager avec ces chiffres. Il y a des dynamiques financières qui se planifient autrement qu'au budget que d'années en années. Pour sa part, sa suggestion est de voter dans le sens de la Commission ad hoc pour travailler sur la mobilité et pas seulement la partie d'accès (mobilité générale entre Montherod, Aubonne etc...) et on se donne le temps de préciser un certain nombre de questions qui ont été évoquées ce soir qui donneront toute la sérénité pour voter en connaissance de cause au prochain Conseil Général.

M. Bernard Genton, son intervention va un peu dans le sens de celle de **M. François Burnand**, il aimerait revenir sur des aspects pédagogiques aussi, La Commune de Féchy est dans un dilemme entre une école qui se viderait si on ne fait pas un projet solide et un chemin vers le gigantisme. Ces deux choses sont peu compatibles. Quand la Commission ad hoc a dit qu'il fallait des garanties il s'est dit que c'était bien car il a aussi besoin (personnellement) de garanties. La première par rapport au fait qu'il est un contribuable très naïf dans le domaine financier et il a besoin de cette assurance. La deuxième étant plus psychopédagogique il en parlera toute à l'heure. La première, les taux actuellement où l'on peut emprunter de l'argent sont extrêmement bas. Il faut penser amortir sur 30 ans. Si la conjoncture se modifie ce qui n'est pas impossible pourquoi est-ce que l'on ne demanderait pas que la somme que l'Assagie nous doit soit indexée. Certains d'entre vous savent que j'ai vécu professionnellement pendant 35 ans au Département



de la Formation et de la Jeunesse. En 35 ans, il a vécu au moins 4 révolutions. A la fois structurelles, pédagogiques, le monde du Département de la Formation et de la Jeunesse que ce soit sur Vaud ou n'importe quel Canton Suisse ou Europe il y a des modes qui se succèdent et qui s'annulent les unes des autres. Il en a vécu 4 en 35 ans. Ce qui lui fait peur et là il aimerait une autre garantie c'est que vous demandiez au DFJ en très haut lieu de nous faire un bail à long terme (20 ans) pourquoi ? Rien n'est impossible dans ce domaine, si les Sociologues de l'éducation arrivent à nous prouver dans 5 ou 10 ans que la socialisation des enfants doit passer par une imprégnation locale et bien il n'est pas impossible que le DFJ dise maintenant il faut que l'on dissémine les enfants et que chaque enfant soit intégré dans un giron beaucoup plus localisé. Il insiste sur le fait que soit demandé au DFJ une assurance que pas de changements.

Mme Christelle Liard, actuellement, elle amène sa fille en hiver à l'école et elle peut dire que le parking il est déjà plein tous les matins (maîtresses, UAPE ainsi que les mamans) On ne fait pas du dépose minute. On discute.

Mme Christine Kaesermann, une réponse pour **M. Bernard Genton** qui parlait des révolutions mais elle ne sait pas depuis combien de temps le Château d'Aubonne vit mais il existe toujours, ce n'est pas forcément une école mais c'est un château médiéval. Elle entend beaucoup de gens avec des objections et des choses négatives mais elle aimerait dire quelque chose de positif, nous avons eu une belle vision il y a quelques années, le collège qui est là actuellement est un lieu de vie. Toute la journée, et week-ends compris il y a des enfants qui jouent dans ce lieu. C'est un endroit important. Il faut faire confiance. Il y a eu 7 naissances à Féchy depuis le début 2019. Il faut réfléchir plus loin et pas seulement au trafic que cela peut occasionner. Nos enfants ont toujours pris le bus et ne sont pas estropiés. Faisons quelque chose de bien. Si ce collège est désaffecté, vous allez en faire quoi ? Il a été conçu pour des enfants en bas âge, tout est fait pour eux (des toilettes aux fenêtres) le désaffecter va coûter probablement aussi des millions, Donc réfléchissez à ce que vous allez voter pour les enfants de notre Village. Elle reste optimiste.

M. Bernard Genton, faire confiance est un beau terme mais faire confiance pour 15 millions de Francs c'est un peu gonflé, mais ce n'est pas de ça dont il voulait parler. Le collège que nous possédons déjà est en effet totalement aberrant de le laisser se vider. Le DFJ a mis sur pieds toute cette stratégie qui nous a été proposée la dernière fois et l'on voit qu'il est important que les élèves moyens soient sur un même site et que les grands dans un autre et c'est totalement évident que c'est une nécessité. Chez nous, les enseignants sont des généralistes. Pourquoi ne pas réfléchir sur 2 Communes 1 établissement de 6 classes et 1 autre. Ainsi nous éviterions d'investir ces 15 millions.

M. Andreas Meyer, Syndic, Les loyers tiennent comptes des coûts hypothécaires, ils sont indexés. L'autre question concerne le Canton qui veut un regroupement de ces écoles afin de minimiser le nombre de transports et d'assurer une unité de lieux pour les élèves qui utilisent ces installations. Dans le futur, l'école continue supprimera les transports entre 12h et 14 h. ce qui va déléster la problématique du trafic. Ce collège s'inscrit dans un programme qui va beaucoup plus loin que nos propres intérêts. Donnez-nous le crédit d'étude pour que l'on puisse faire nos travaux et livrer nos rapports et donner satisfaction à tout le monde.

Mme Laurence Sachot, les deux points que la commission ad hoc soulevait méritent d'avoir une garantie. Ce que M, le Syndic vient de dire c'est de minimiser les transports, mais dans 10 ans, qui sait ? Actuellement, Aubonne veut envoyer tous les petits à Féchy mais on ne sait pas la suite des événements. Peut-être que tous les Aubonnois ne voudront plus envoyer les petits à Féchy et refaire une école à Aubonne ? La première condition est de donner plus de garanties au point de vue de l'Assagie. Ils ont répondu qu'ils allaient les voir prochainement et qu'ils auraient certainement une garantie supplémentaire.

M. Andreas Meyer, Syndic, La Municipalité souhaite faire un amendement pour un montant de Frs 150'000.- pour ce préavis, qui concernant l'architecte, la mobilité et les autres dépendances liées à cette étude. Ce qui ne compte pas le site uniquement mais également les alentours

M. le Président passe le préavis amendé à Frs 150'000.- au lieu de Frs 1'410'000.- est passé au vote à mains levées, il est accepté à la majorité, 4 abstentions et 5 refus.



8. Communications de la Municipalité

M. Andreas Meyer, Syndic, informe que le Noël Villageois aura lieu le 14 décembre 2019 à 15h.

Il souhaite à tous les Conseillers et leurs familles de très Joyeuses Fêtes.

9. Propositions individuelles

M. le Président ouvre la discussion.

Petit journal Communal

M. Pierre Pilloud, remercie la Municipalité pour tout le travail fait pour la Commune et demande si un petit journal ne pourrait pas être fait par l'exécutif pour informer la population sur les faits réalisés par la Commune ou les projets en court.

La Municipalité prend note.

Eclairage public

M. Riccardo de Filippo, a déjà posé la question concernant les éclairages à savoir ce qui pouvait être fait au niveau de l'extinction durant la nuit

M. Jean-Pierre Moret, Municipal, remercie M. de Filippo car c'est le seul à avoir fait un retour sur l'éclairage en test à Féchy-Dessus. On va dans le bon sens. Pour le reste, il a reçu 2 offres. Actuellement, il n'est pas possible de modifier notre éclairage actuel (éteindre ou diminuer). Il attend une 3^{ème} offre qui devrait arriver et ensuite on va préparer un préavis et aller de l'avant avec le changement.

Futurs appartements dans l'Ancien Collège

Mme Mireille Cardinaux, a vu que les futurs appartements seront disponibles à partir de mai 2020. Elle voulait savoir si nous avons une réponse quant à la mobilité à Féchy-Dessus.

M. Andreas Meyer, Syndic : Le cas a été réglé, les agrandissements de parking ont été faits, donc cela devrait fonctionner.

Parking

M. François Burnand, quelles dispositions vont être prises lorsque les appartements de l'Ancien Collège vont être occupés. Il règne une discipline, notamment le long de la Route « dit » de Mi-Coteau alors qu'il s'agit de Féchy-Dessus afin d'éviter que l'on ait une longue colonne de voitures garées là, alors qu'il nous a été dit par **M. Moret** à l'époque qu'il y avait suffisamment de places dans l'enceinte du village. Il paraît important que l'on ne se retrouve pas dans une situation où l'autorisation de faire des appartements dans cet ancien collège a été donnée avec l'idée annoncée officiellement par la Municipalité qu'il y aurait suffisamment de places de parking dans l'enceinte du Village de Féchy et que l'on ne se retrouve pas avec un parking anarchique le long des vignes (il y a déjà quelques voitures aujourd'hui mais peu). Mais s'il y a 10 voitures de plus, on aurait l'impression d'avoir été trompé. Il aimerait que soient prises des mesures de peintures, lignes ou autres...

M. Jean-Pierre Moret, signale que les lignes vont être refaites.



10. Clôture de séance

Prochaines votations le 9 février 2020, le bureau ouvre de **09h30 à 10h30**

Prochain Conseil Général le 7 avril 2020 à 20h15

M. le Président remercie l'assemblée et clôt la séance à 20h52

Pour le bureau

Le Président

Richard Aguet



La Secrétaire

Mireille Sanchez